
CONCLUSION

CONCLUSION

Les emplois mis en chiffres et en catégories

Au cours des vingt dernières années, l'évolution de l'emploi a été marquée au Québec par deux phénomènes concomitants, soit le recul de l'emploi salarié à plein temps et la croissance de l'emploi atypique. Ces mouvements opposés de création et de perte d'emplois ont raffermi la polarisation entre les emplois typiques et atypiques. Pendant que beaucoup des premiers succombaient au choc des récessions, les seconds se développaient toujours plus rapidement, particulièrement l'emploi autonome et l'emploi salarié à temps partiel. Néanmoins, cela n'a pas suffi à combler le large déficit de création d'emplois que nous connaissons, car le taux de remplacement des emplois typiques par des emplois atypiques s'avère faible.

Il est important de signaler aussi que notre définition de l'emploi atypique, à savoir tout emploi qui n'est pas un emploi salarié à plein temps, comporte des limites qu'il ne faut pas négliger. Cette définition a été retenue essentiellement pour des considérations pratiques sur le plan statistique, parce qu'elle donne accès à de grandes quantités de données nationales et internationales. Si la catégorie statistique usuelle « emploi salarié à plein temps » est ce qui se rapproche le plus de la notion de l'emploi typique, une dimension lui échappe cependant, celle du caractère permanent de l'emploi. Aussi les données recueillies sur l'emploi temporaire, soit environ 10 % de l'emploi total pour les années 1989 et 1994, incitent-elles à réviser à la hausse nos mesures relatives à l'ampleur globale de l'emploi atypique. Si, par exemple, nous attribuons cette proportion de 10 % aux emplois salariés à plein temps, c'est environ 225 000 emplois de plus que nous devrions reporter sur le solde des emplois atypiques en 1995, pour un total de 1 150 000, soit environ 36 % de l'emploi total. Toutefois, en raison des problèmes que pose la diversité des sources de données (méthodologie des enquêtes, taille des échantillons et périodicité), nous avons choisi de ne pas effectuer d'extrapolations plus poussées en ce sens. Nous laissons le soin au lecteur d'en prendre acte et de tirer ses propres conclusions.

Une des caractéristiques les plus marquantes de l'évolution de l'emploi à temps partiel, à part son ampleur, est sans contredit la part croissante du caractère involontaire de cette forme d'emploi qui, quel que soit le mode de calcul, a au moins doublé en nombres absolus au cours de cette période de vingt ans. On ne peut s'empêcher d'établir un lien assez étroit entre l'augmentation du temps partiel involontaire et le déplacement de l'emploi à temps partiel vers les groupes plus âgés où se concentre l'emploi salarié à plein temps. Ce déplacement du temps partiel se fait au détriment des plus jeunes pour qui cette forme d'emploi représente souvent le seul accès à un revenu d'emploi lorsqu'ils sont aux études.

La contribution importante de l'emploi autonome dans la création nette d'emplois depuis les vingt dernières années soulève également une question de fond : cette croissance de l'emploi autonome résulte-t-elle uniquement du dynamisme entrepreneurial ou constitue-t-elle aussi

pour beaucoup de gens une « nécessité devenue vertu » devant le déclin général de l'emploi ? Si pour l'emploi salarié à temps partiel le caractère volontaire ou involontaire est statistiquement mesurable, il n'en est pas de même pour l'emploi autonome. Toutefois, les signes évidents de précarité que révèlent nos statistiques font émerger des conclusions qui donnent à penser que l'emploi autonome constitue pour plusieurs les derniers retranchements de l'emploi. Les causes profondes de cette précarité méritent certainement des analyses plus pointues et plus documentées, car la précarité de l'emploi autonome n'est-elle pas, plus fondamentalement, celle de l'emploi en général ?

L'étude de cette forme d'emploi comporte aussi un écueil, celui de confondre le travailleur autonome avec l'emploi autonome, le premier étant beaucoup plus difficile à saisir que le second. La distinction est importante parce qu'une personne peut fort bien passer d'un emploi salarié à un emploi autonome à plusieurs reprises dans une même année, ou détenir simultanément ces deux statuts, ou encore avoir le statut d'autonome sans être véritablement active sur le marché du travail. Le plus souvent, nous partons du fait qu'il s'agit d'une catégorie de travailleurs. Or, il est très plausible que l'emploi autonome soit plutôt en train de devenir une catégorie d'activité de plus en plus récurrente qui s'inscrirait dans le portefeuille d'activités professionnelles d'une personne. Le fait que, par exemple, pour le tiers des personnes autonomes, au sens du ministère du Revenu, le travail autonome ne constitue pas la principale source de revenu est un révélateur probant de cette réalité.

Plus généralement, les différentes formes d'emploi atypique sont-elles en voie de devenir des composantes d'un portefeuille d'activités à géométrie variable ? La multiplicité et la mixité des statuts sur le marché du travail, si elles s'avéraient prendre de plus en plus d'ampleur, nous obligeraient certainement à reconsidérer la façon dont on classe les travailleurs et travailleuses à des fins statistiques.

Une évolution structurelle à suivre

Au moment de terminer ce rapport de recherche, la dernière édition de *l'Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada venait de paraître. Il nous a semblé opportun d'en extraire un certain nombre d'observations générales.

Pour la seule période 1995-1997, l'emploi total au Québec a augmenté de 56 200, soit une croissance de 1,8 %, et plus de la moitié (55 %) étaient des emplois à temps partiel, indistinctement salariés ou autonomes. Les emplois créés se sont répartis également entre les hommes et les femmes, mais pas au profit de tous les groupes d'âge. Ainsi, les 15 à 29 ans ont subi une perte importante de plus de 37 000 emplois et les 30-34 ans en ont perdu 21 200 emplois pendant que les 35-44 ans en gagnaient 42 300, les 45-54 ans, 43 500, et les plus de 55 ans, près de 30 000.

Un autre fait saisissant ressort de ces nouvelles données : l'emploi autonome a compté pour 70 % du solde

net des emplois créés, soit près de 40 000. Cette croissance de l'emploi autonome s'est effectuée exclusivement dans la catégorie des travailleurs qui n'ont pas d'employés, dont 11 800 étaient constitués en sociétés et 28 700 qui ne l'étaient pas. Dans la catégorie des travailleurs autonomes ayant des employés, le solde a été nul ou négatif.

Ces nouvelles données corroborent notre analyse quant à l'évolution de l'emploi atypique : sa croissance s'accélère et le travail autonome en constitue une part de plus en plus considérable. Le phénomène de l'emploi atypique sa répercute tant sur la structure générale de l'emploi que sur la nature du lien d'emploi. Aussi soulève-t-il

un nombre considérable de questions quant à ses conséquences pour les institutions du marché du travail, les lois du travail, les relations du travail, le développement de la main-d'œuvre, la fiscalité du travail, le système de protection sociale, les régimes d'avantages sociaux et la compétitivité des entreprises.

Voilà autant de dimensions d'analyse qui méritent l'attention des gouvernements, des associations patronales et des syndicats, et cela, tant sur le plan de la recherche que sur celui, plus vaste, de l'adaptation des politiques gouvernementales et corporatives à ces nouvelles réalités du marché du travail.

Commission de coopération dans le domaine du travail (1996). *Marchés du travail en Amérique du Nord ; profil comparatif, 1984-1995, résultats préliminaire*.

Houseman, S. (1995). « Part-Time Employment in Europe and Japan », *Journal of Labor Research*, volume XVI n° 3, p. 249-262.

OCDE (1992). *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet.

OCDE (1995). *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet.

OCDE (1996). *Perspectives de l'emploi*, Paris, juillet.

OCDE (1995). *Statistiques de la population active, 1973-1993*, Paris.